

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 010-515/17/CT

**■ Marseille - Grand Centre Ville - Dispositions relatives à la concertation publique
- Approbation des modalités de concertation publique pour des projets situés
dans des pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles - 1er
arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire
DUFSV 17/15250/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi par avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

A défaut d'avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La délibération « Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la Soleam – Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles - 1^{er} arrondissement » satisfait les conditions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI, alors Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ont approuvé un engagement renforcé pour le Centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Le Conseil Municipal de Marseille a approuvé, le 25 octobre 2010, la mise en place de l'Opération « Grand Centre Ville » pour contribuer à cette requalification sur 35 pôles de renouvellement urbain, avec pour objectif :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activité et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif auprès des propriétaires,
- le ravalement des immeubles le long d'axes emblématiques – Canebière, Athènes, Rome, Jean Jaurès, Puget, National, Tourette,

**Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Mai 2017**

- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable, et à l'embellissement de l'espace public existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics lié, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement a été concédée à la société publique locale d'aménagement SOLEAM.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, cette concession a été transférée à l'EPCI compétent auquel s'est substituée la métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2016. La concession porte désormais le n°T1600914CO (ex-n°11/0136).

Le mode opératoire de l'Opération « Grand Centre Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Par délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2016, le nouveau concédant a pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour l'opération « Grand Centre Ville ». Ont été approuvées à cette occasion les modalités de concertation pour les projets suivants :

- le projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pôle Nationale-Providence 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1er arrondissement.
- les projets d'équipement public de proximité complémentaires prévus aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne, dans le 1er arrondissement, impactant les pôles Ventre-Lieutaud et Arc-Palud
- le projet de requalification de la Place Jean Jaurès, dans les 1er, 5e et 6e arrondissements, issu de l'étude urbaine sur les pôles Curiol, Trois Rois, Olivier-Ferrari, Nau, Bons Enfants.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre le processus de consultation par l'organisation de concertations pour les projets suivants :

Quartier Belsunce :

- Pôle Nationale-Providence : Aménagement de la Place de la Providence

Le pôle Nationale-Providence marque un jalon dans le parcours de la rue Longue des Capucins, une voie traversante historique du quartier Belsunce, et son épine dorsale Nord-Sud vers la Canebière.

Ce pôle inclut :

- l'îlot des Bains avec l'ancien parking du commissariat et un hammam en ruine,
- le parking de la Providence, derrière la BMVR.

En complément du projet de restructuration de l'îlot des Bains par une opération mixte prévoyant un équipement de proximité et des logements en "accession" déjà entériné, la requalification du parking de La Providence constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du quartier.

Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Mai 2017

La concertation portera notamment sur les usages attendus pour cet aménagement sur la base du diagnostic et des propositions établis par le programmiste missionné.

- Pôle Nadar-Pouillon : mise en valeur et usage du Cœur d'îlot des Récollettes et restauration immobilière

Il s'agit de revaloriser l'îlot des Récollettes, où des investissements ont déjà permis de mettre en valeur une partie du patrimoine architectural et historique, en poursuivant les interventions qualifiantes notamment à travers :

- la mise en valeur de l'environnement du Mémorial de la Marseillaise
- la réouverture de la cour du couvent curetée avec des fonds du Feder,
- Le traitement d'immeubles remarquables en particulier les vestiges du couvent et du parvis de son église par une opération de restauration immobilière.

La concertation portera en particulier sur les accès et l'usage de la cour du couvent et la mise en valeur du patrimoine historique.

Quartier Noailles :

- Pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis-Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate

L'étude urbaine lancée sur 5 de ces pôles a permis de déterminer des axes d'intervention possibles en associant usagers, commerçants, résidents, riverains et associations à travers deux forums et des promenades urbaines associant les services techniques compétents. En complément du projet de création d'équipements publics de proximité développé parallèlement visant particulièrement les jeunes du quartier qui fera l'objet d'une concertation spécifique, il convient d'organiser une restitution :

- des orientations de l'étude constituant un plan-guide pour Noailles, en particulier les propositions concernant la gestion urbaine,
- de la programmation de la requalification des espaces publics,
- de la stratégie d'intervention sur le bâti en matière d'incitation à la réhabilitation, de lutte contre l'habitat indigne et de production de logements diversifiés, notamment par la maîtrise foncière d'intérêt public.

Pour les actions décrites ci-dessus par sites opérationnels, les modalités de concertation adoptées consisteront en :

- Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de chaque concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Mai 2017

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- Le projet de délibération « Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la Soleam – Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles - 1^{er} arrondissement ».

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative aux « Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la Soleam – Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles - 1^{er} arrondissement » ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération « Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la Soleam – Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles - 1^{er} arrondissement ».

Présents	111
Représentés	23
Voix Pour	126
Voix Contre	6
Abstentions	2

Adoptée

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Mai 2017

Se sont abstenus :

André MOLINO - Patrick MAGRO

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Martine MATTEI - - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE
Georges ROSSO

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER